

Liste des appareils concernés par l'OREA¹ (art. 2, al. 3) / Février 2008

L'énumération des appareils, pour chacune des catégories ci-dessous, est à prendre à titre indicatif. Il ne s'agit donc pas d'une liste exhaustive. Les appareils énumérés, dans la mesure où ils fonctionnent à l'énergie électrique, relèvent des dispositions de l'OREA.

Catégories d'appareils	Exemples
Electronique de loisirs	Télévision, écran de télévision, antenne parabolique, décodeur pour TV payante, magnétoscope, caméra vidéo, table de montage vidéo, console vidéo, appareil photo, caméscope, flash, projecteur de diapositives, projecteur de films, amplificateur, récepteur radio, récepteur audio, radio (y compris autoradio et autoradio-lecteur CD), tourne-disque, lecteur CD, lecteur MP3 (i-pod), appareil à mini-disque, appareil à cassette, magnétophone, haut-parleur avec boxes, « game-boy », micro-ordinateur, ordinateur familial, l Les instruments de musique et leurs accessoires comme par ex. guitares et pianos électriques, claviers, amplificateurs, etc.
Appareils de bureautique, d'informatique ou de technique de communication	Ordinateur personnel (PC), serveur, terminal, ordinateur portable, clavier, écran, écran plat, scanner, imprimante, scanner à photo, imprimante couleur, modem, photocopieuse, déchiqueteur de documents, dictaphone, calculatrice, ordinateur de poche (palm), machine à écrire, téléphone, téléphone sans fil / téléphone mobile, téléalarme, fax, répondeur téléphonique, appareil émetteur-récepteur, rétroprojecteur, projecteur vidéo (Beamer), appareil pour prépresse et pour apprêt
Appareils frigorifiques et de congélation	Réfrigérateur, congélateur, climatiseur, glacière, sorbetière
Gros électroménager	Lave-vaisselle, four, cuisinière, four à micro-ondes, machine à laver, sèche-linge, appareil pour lavage de tapis, machine à tricoter, table (presse) à repasser, gril électrique, radiateur à bain d'huile, solarium,
Petit électroménager	Four à raclette, grille-pain (toaster), machine à café, mixeur, malaxeur, hachoir, presseur, four à pain, couteau électrique, trancheuse, ouvre-boîte électrique, sèche-cheveux, brosse à dents électrique, rasoir électrique, tondeuse électrique, balance électrique, radiateur à air chaud, ventilateur, machine à coudre, fer à repasser, aspirateur à accumulateur, casque sèche-cheveux, aspirateur, diffuseur désodorisant électrique
Luminares	- Luminares pour lampes fluorescentes - Autres luminaires pour la propagation ou la diffusion de lumière

¹ Ordonnance du 14 janvier 1998 sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques, modifications du 23 juin 2004 incluses.

Sources lumineuses (sans lampes à incandescence)	<ul style="list-style-type: none"> - Lampes fluorescentes compactes (lampes à basse consommation) - Lampes fluorescentes (tubes fluorescents) - Lampes à décharge <ul style="list-style-type: none"> ▪ lampes à halogénure métallique ▪ lampes à vapeur de sodium ▪ lampes à vapeur de mercure ▪ lampes à induction - Lampes à DEL (diodes électroluminescentes (LED))
Outils électriques et électroniques (sans les gros outils industriels fixes)	<ul style="list-style-type: none"> - Foreuses - Scies - Equipements pour le tournage, le fraisage, le ponçage, le meulage, le sciage, la coupe, le cisaillement, le perçage, la perforation de trous, le poinçonnage, le repliage, le cintrage ou d'autres transformations du bois, du métal et d'autres matériaux - Outils pour river, clouer ou visser ou retirer des rivets, des clous, des vis ou pour des utilisations similaires - Equipements pour la pulvérisation, l'épandage, la dispersion ou d'autres traitements de substances liquides ou gazeuses par d'autres moyens - Outils pour tondre ou pour d'autres activités de jardinage
Equipements de loisir et de sport ainsi que jouets (sans automates de jeu d'argent)	Trains électriques ou voitures de course miniatures, voitures télécommandées, robots, poupées ou animaux en peluche comportant des composants électroniques, consoles de jeux vidéo, jeux vidéo, ordinateurs pour le cyclisme, la plongée sous-marine, la course, l'aviron, (home trainer) etc., scooters électriques, équipements de sport comportant des composants électriques ou électroniques
ballast de lampe contenant des PCB	Ballast de lampe contenant des PCB (art. 2, al. 2, OREA)

Liste des appareils non concernés par l'OREA / Février 2008

Comme tous les déchets, les appareils électriques et électroniques doivent être éliminés dans le respect de l'environnement, qu'ils relèvent de l'OREA ou non. Les fiches thématiques sur les techniques actuelles d'élimination de ferraille électronique peuvent fournir à ce sujet les indications nécessaires. L'inscription des appareils sur cette liste signifie uniquement qu'ils ne sont pas soumis à la restitution ou à la reprise obligatoires formulées par l'OREA. La reprise des appareils figurant sur cette liste dépend du bon vouloir du fabricant, de l'importateur ou du commerçant.

Catégorie d'appareil	Exemples
Appareils électroniques industriels	Tour, machine-outils, machine industrielle (machine textile, etc.), module d'alimentation électrique
Télécommunications	Central téléphonique, installation d'antenne, installation de transmission
Appareils de laboratoire / de mesure	Sphygmotensiomètre, appareil d'analyse pour la chimie, appareil d'analyse pour la médecine
Installations sanitaires	Chauffe-eau, chauffage central (brûleur à mazout compris), installations fixes de climatisation, pompe à chaleur, installation de réfrigération industrielle ou commerciale
Accessoires	Cartouche de toner, cartouche d'imprimante, cartouche à ruban, tout type de papier imprimé, transparent, film et matériel photo, support de données (bande magnétique, disquette, CD, DVD), support de son (cassette, bande de son, disque)
Véhicules, avions, bateaux	Composants électriques et électroniques d'un véhicule de tout type (camion, voiture, vélomoteur, moto, vélo, bateau, avion etc...), autoradio ou lecteurs CD encore en place dans le tableau de bord